

## 5. La formation des professeurs de mathématiques.

M. DUMARQUÉ, donne lecture de son rapport :

MES CHERS COLLÈGUES,

Permettez-moi de vous rappeler dans quelles conditions l'assemblée générale de 1920 a mis à l'étude la question de la formation des professeurs de mathématiques.

M. LEBESGUE a publié dans la *Revue de l'Enseignement secondaire des Jeunes filles*, n° 4, 15 novembre 1928, un article « Contre la fusion des agrégations de mathématiques masculine et féminine » (1).

« Il n'y a pas lieu, disait M. LEBESGUE, d'augmenter le programme actuel de l'agrégation féminine : d'ailleurs, si on devait le faire, il ne conviendrait pas d'adopter pour cela le programme de l'agrégation masculine » et il terminait ainsi :

« Le programme actuel des femmes est suffisamment vaste pour donner aux candidates une idée claire de la science mathématique et de ses méthodes, il leur fournit bien assez d'occasions d'acquérir l'habileté mathématique désirable. Si, par la suite, ce programme peut être étendu, il conviendra de choisir, pour le faire, parmi les prolongements directs des mathématiques élémentaires. De telles extensions sont souhaitables ; elles auraient en particulier l'avantage d'indiquer aux agrégées des directions dans lesquelles elles pourraient, sans trop de peine, continuer à s'instruire et à se cultiver tout en se préparant toujours mieux à leur métier de professeur.

« Si le programme de l'agrégation masculine était libre, il y aurait certes lieu de le modifier dans le même sens ; mais on ne doit pas oublier que, par suite de l'existence des classes de préparation aux grandes Ecoles dans les Lycées de garçons, les services à demander aux professeurs sont différents

(1) Voir le *Bulletin* n° 59, page 123.

pour les hommes et pour les femmes et que, par suite, la préparation de ces professeurs doit être différente. »

La Société des Agrégées, après avoir reproduit presque complètement l'article de M. LEBESGUE dans le « *Bulletin des Agrégées* » n° 25, de décembre 1928, l'a fait suivre de la note suivante :

« Sans prétendre faire ici une discussion de l'article qui précède, nous voulons seulement exprimer le regret que l'auteur n'ait pas tiré la conclusion qui nous paraît la seule logique : nécessité de deux agrégations de mathématiques pour l'enseignement masculin comme pour l'enseignement féminin. L'une correspondrait à l'enseignement dans les petites classes des lycées, l'autre dans les classes supérieures. Ce serait l'analogue de ce qui existe pour l'enseignement littéraire. Cette idée a déjà été exprimée voilà plusieurs années par M. Emile BOREL. Il nous paraît du plus haut intérêt que la question soit étudiée sous cette forme par des personnalités plus qualifiées que nous. »

Nécessité de deux agrégations de mathématiques pour l'enseignement masculin comme pour l'enseignement féminin ; tel était le problème posé par la Société des Agrégées. Il a paru assez grave pour que notre Association ait décidé, à Pâques 1929, de le mettre à l'étude.

Dans une lettre postérieure, qui a été insérée dans le n° du 1<sup>er</sup> juin 1929 de la *Revue de l'enseignement secondaire des Jeunes filles* (1), M. LEBESGUE examine cette question, et « esquisse un projet » ; il suggère la création d'un certificat de licence, dit « Mathématiques élémentaires approfondies », et indique qu'on pourrait instituer trois concours, grâce auxquels on recruterait des Agrégés de Spéciales, des Agrégés d'Elémentaires et des Agrégées d'Elémentaires, ajoutant qu'il conviendrait de réduire au minimum les différences entre les deux agrégations masculines, mais demeurant partisan d'une différence entre les deux agrégations d'Elémentaires.

Ces divers articles soulèvent les questions suivantes :

1° Hommes et femmes doivent-ils passer le même concours ?

2° Dans l'affirmative, doit-on conserver le concours actuel de l'agrégation masculine, qui deviendrait le concours commun unique, ou convient-il de scinder l'agrégation de mathématiques en deux, d'esprit un peu différent (analogue à ce qui a lieu pour *Lettres* et *Grammaire*), hommes et femmes subissant en commun les épreuves de l'un des deux concours.

Votre rapporteur ne peut pas vous apporter l'opinion d'une majorité : deux de nos collègues seulement ont fait connaître au Bureau leurs opinions par lettre ; l'un est partisan de la fusion des agrégations masculine et féminine en deux agrégations mixtes constituant des titres équivalents mais conduisant à l'enseignement dans des classes différentes ; l'autre est contre l'assimilation masculine et féminine, et contre la nécessité de deux agrégations masculines.

Une discussion s'engage sur la question des deux agrégations :

M. MAROTTE souligne l'intérêt que présenterait pour de futurs professeurs l'étude, trop négligée en France, des branches des mathématiques qui prolongent directement les mathématiques « élémentaires ». Ces études sont au contraire développées dans d'autres pays (Italie, Allemagne).

M. MOMAL est d'avis qu'il y a lieu de retenir l'idée de la création d'un certificat de mathématiques élémentaires supérieures.

(1) Voir le *Bulletin* n° 62, page 38.

M. GROS pense qu'il y a lieu de maintenir l'agrégation « masculine » actuelle et de demander que les hommes puissent se présenter à l'agrégation « féminine », qui deviendrait ainsi une agrégation commune ; il signale que cette disposition présenterait un gros intérêt pour certains collègues, chargés de cours, excellents professeurs, qui, pour différentes raisons, n'ont pas pu au début de leur carrière, se présenter dans de bonnes conditions à l'agrégation « masculine », et qui n'ont plus le loisir ni le moyen de reprendre la préparation de ce concours. Beaucoup d'entre eux pourraient au contraire se présenter avec des chances de succès à l'agrégation « féminine », devenue agrégation commune.

M. DELCOURT fait remarquer que cette agrégation commune tendrait à devenir alors la seule agrégation de mathématiques pour l'enseignement secondaire, puisqu'elle donnerait le droit d'enseigner dans toutes les classes de l'enseignement secondaire.

Plusieurs collègues observent que l'existence de deux agrégations soulèverait de grosses difficultés ; une des agrégations ouvrirait-elle d'office l'accès aux classes de Spéciales ? De très délicates questions de personnes se poseraient constamment.

M. FLAVIEN indique que l'élévation du niveau du concours d'entrée à Sèvres est indispensable si l'on veut unifier les agrégations masculine et féminine. Plusieurs collègues font la critique des programmes d'entrée à Sèvres et signalent en particulier l'importance, qui reste exagérée, des sciences naturelles dans la préparation du concours.

M. ROBY insiste sur l'intérêt que présenterait la création d'un certificat de mathématiques « élémentaires supérieures », qui pourrait remplacer le diplôme d'études supérieures.

L'Assemblée générale s'associe aux remerciements que le Président adresse au rapporteur, M. DUMARQUÉ, et décide de laisser à l'étude cette importante question.